



LES ÉCRANS DU QUÉBEC
FIERS PARTENAIRES
DE LA RÉUSSITE
DE NOTRE CINÉMA

COMMUNIQUÉ – OTTAWA DONNE CONGÉ DE TAXES À NETFLIX

Diffusion immédiate

Montréal, 30 septembre 2017. – En réaction à la présentation par la ministre du Patrimoine canadien, Madame Mélanie Joly, de la vision du gouvernement de la politique culturelle, l'Association des propriétaires de cinémas du Québec tient à faire connaître son profond désaccord sur les mesures mises de l'avant par le Gouvernement fédéral.

La proposition repose sur un système **INÉQUITABLE** envers les autres joueurs canadiens créant ainsi une concurrence déloyale entre Netflix et les plateformes canadiennes. À cet effet, nous appuyons les propos de Monsieur Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor.

« On ne peut que s'indigner devant le désaveu de la ministre à l'égard des entreprises d'ici, qui investissent pour soutenir le développement de notre culture, contribuent de façon marquée à notre économie et s'impliquent activement dans leur communauté. »

« La ministre avalise un système à deux vitesses. D'un côté, il y aura les plateformes étrangères qui pourront mener une concurrence déloyale en produisant du contenu sans prélever les taxes ni être soumises au cadre réglementaire canadien, tout en bénéficiant des crédits d'impôt à la production. De l'autre côté, il y aura les distributeurs et les diffuseurs d'ici qui seront taxés et tenus de respecter un cadre réglementaire strict et contraignant, une iniquité criante. »

Les joueurs comme Netflix échappent complètement aux règles de propriété canadienne et aux obligations de contribution aux fonds de soutien à la production de contenus canadiens.

Tous les revenus d'abonnements continueront d'être perçus aux États-Unis. Les abonnements à Netflix demeureront non taxés, contrairement à l'approche choisie par l'Union européenne et des dizaines d'autres pays. Une grande majorité des pays industrialisés (voir liste des pays en annexe) appliquent leur taxe sur la valeur ajoutée aux entreprises étrangères qui vendent des services numériques, comme Netflix. Le Canada fait maintenant figure d'exception.

En contrepartie d'un investissement de 500 millions sur une période de cinq ans, on crée Netflix Canada pour produire au Canada et ainsi être exempté des obligations fiscales qui encadrent les autres joueurs canadiens.

Aux yeux de la fiscaliste Marwah Rizqy, spécialiste du commerce des biens intangibles, il est « évident que Netflix Canada n'aura pas à payer d'impôt sur les sociétés au Canada : il ne fera que des dépenses, et les revenus seront enregistrés ailleurs ». De même, Mme Rizqy croit que Netflix Canada pourra quand même se qualifier pour obtenir les crédits d'impôt offerts pour la production télévisuelle.

Entre 2018 et 2022, si Netflix était une entreprise respectant les lois canadiennes, c'est plus d'un milliard de dollar qui resterait pour l'ensemble des productions canadiennes et seraient également accessibles à **TOUS** les diffuseurs au lieu des 500 millions de production uniquement accessible à travers Netflix. Cette évaluation est basée sur les estimations de l'Observatoire des technologies médias, parues dans les articles de Radio-Canada du 19 avril 2017 et de La Presse + du 5 novembre 2016.

Soulignons que la production dite canadienne de Netflix sera accessible exclusivement sur Netflix. Le réseau des salles de cinémas et des autres diffuseurs canadiens sont totalement absents dans l'équation. Finalement, ce que la Ministre Mélanie Joly vient de nous annoncer, c'est que nous aurons 500 millions de contenu canadien qui ne sera plus accessible aux cinémas et autres diffuseurs du Canada et du Québec. Selon Madame Joly, un Canada créatif doit passer par Netflix!

Sources

- <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1028962/canadiens-sans-television-abonnements-etude-the-convergence-research-group>
- http://plus.lapresse.ca/screens/644c40a0-ade1-42db-8b34-16255278e88c%7Cl2e35_j4dyBC.html

Pays où Netflix doit percevoir les taxes

Les 25 pays de l'Union européenne, dont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, facturent la TVA aux fournisseurs de services numériques étrangers.

Norvège

Suisse 8%

Islande 24%

Russie 18%

Japon 8%

Corée du sud

Nouvelle-Zélande 10%

Australie 10%

Afrique du sud 14%

Brésil

26 états américains

Source : Alain Dubuc, La Presse +, 30 septembre 2017

À propos de l'APCQ

L'Association existe depuis 84 ans et regroupe 287 écrans dans 46 cinémas à travers 40 villes du Québec. Les cinémas sont tous de propriétaire entièrement québécoise. Les salles de cinémas sont le principal diffuseur du cinéma québécois. Son rôle comme diffuseur culturel est primordial pour le rayonnement du cinéma d'ici. Son apport économique est indispensable au maintien et à la croissance de l'industrie cinématographique nationale. La synergie entre le cinéma québécois, ses artisans, l'industrie culturelle qui en découle et les propriétaires de salles constitue une chaîne où chaque élément est indissociable les uns des autres.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CINÉMAS DU QUÉBEC
2116 Av. De La Salle, Montréal (Québec) H1V 2K8
T 514.493.9898 info@apcq.ca www.apcq.ca